

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 novembre 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Exonération fiscale pour quatre opérations de construction de logements sociaux

Le gouvernement a pris un ensemble de quatre arrêtés autorisant l'agrément de diverses opérations immobilières sur les communes de Païta, Nouméa et Dumbéa. Ces agréments, délivrés après étude du dossier par les Services fiscaux, permettent aux opérateurs du secteur de l'habitat social de bénéficier de certaines exonérations fiscales (droit d'enregistrement, taxe hypothécaire et taxe générale sur la consommation).

Ainsi, le gouvernement participe pleinement à l'effort nécessaire en matière de construction de logements sociaux, avec quatre nouvelles opérations comptabilisant près de 84 logements. Au total, les opérateurs bénéficieront d'exonérations fiscales pour un montant estimé à près de 102 millions de francs.

Les projets concernés :

- La société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) a un projet de construction de 26 logements sociaux à Païta, dénommé Les Jardins de la Gare.
- Le Fonds social de l'habitat (FSH) souhaite acquérir de la ville de Nouméa l'immeuble Talon, qui comprend six logements qu'elle souhaite réhabiliter.
- Le FSH souhaite également construire 11 bâtiments, comptabilisant 24 logements destinés à l'accession à la propriété de type F3 et F4 sur Dumbéa, dans le cadre de l'opération Pavillon Tropical 11.
- Le FSH a enfin un projet de construction de 28 logements en accession aidée à la propriété à Rivière-Salée, sur la commune de Dumbéa.

* *
*